



CONSEIL DES MINISTRES COMPTE RENDU

Mercredi 28 septembre 2022

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi. Parmi les dossiers examinés, il a adopté les dossiers suivants (lien du sommaire interactif) :

PR - Président, en charge du Tourisme	2
• Subventions en faveur d'organismes œuvrant pour le secteur du tourisme.....	2
MEF - ministre des Finances et de l'Economie	3
• Système d'alerte sanitaire en Polynésie française	3
MCE - ministre de la Culture, de l'Environnement et des Ressources marines	3
• Formations générales aux artisans de la Polynésie française.....	3
• Problématique des dispositifs de concentration de poissons dérivants en Polynésie française	4
• Ouverture du nouveau site internet de la Direction de la culture et du patrimoine	5
MEA - ministre de l'Education et de la Modernisation de l'Administration	6
• Subventions aux établissements scolaires.....	6
MSP - ministre de la Santé	7
• Subvention en faveur de l'Institut du cancer de Polynésie française.....	7
MTS - ministre du Travail, des Solidarités et de la Formation	7
• Journée internationale des personnes âgées - Edition 2022.....	7
• Subvention en faveur de la Fédération <i>Te Niu o te huma</i>	8
MJP - ministre de la Jeunesse et de la Prévention contre la délinquance	8
• Subventions en faveur des associations sportives	8



- PR -

Subventions en faveur d'organismes œuvrant pour le secteur du tourisme

Le Conseil des ministres a adopté l'octroi de subventions, pour un montant total de **16 273 000 Fcfp**, en faveur de 3 organismes œuvrant pour le secteur du tourisme.

L'association Papeete centre-ville (PCV) qui œuvre depuis une dizaine d'années en faveur de la promotion et de l'animation du centre-ville, a bénéficié de **773 000 Fcfp** pour le financement des actions menées pour l'accueil des croisiéristes.

Le Comité du Tourisme de Moorea - « Moorea Tourism Office », en activité depuis plus de 6 ans, a pour objet de contribuer au développement et à la dynamisation du secteur touristique de Moorea, en organisant des manifestations et animations permettant la promotion de diverses activités et produits à visée touristique. Il participe également à la coordination et à la sensibilisation des professionnels aux métiers liés au tourisme, en collaboration avec les organismes administratifs et toute structure locale œuvrant dans ce but. Ce faisant, il concourt à la croissance du tissu économique de l'île. Par ailleurs le comité assure l'exploitation, l'entretien, la gestion, l'animation, le gardiennage et la valorisation des débarcadères de Papetoai et Paopao. Une subvention de **14 millions Fcfp** lui a été octroyée afin de lui permettre d'assurer une partie de ses dépenses de fonctionnement mais aussi les événements récurrents ou ponctuels, tels un colloque, les salons de Moorea, la journée mondiale du tourisme, la journée du tiare, la fête de la musique, le Maeva i Moorea et les manifestations ponctuelles d'accueil des personnalités liées au développement touristique.

L'association « Opu Nui » créée en avril 1994 a pour mission de protéger, sauvegarder, entretenir et gérer tous les sites historiques et archéologiques de Huahine et d'organiser des manifestations à caractère culturel ou historique sur ses sites. Une subvention de fonctionnement lui a été accordée à hauteur de **1 500 000 Fcfp** pour le financement de ses actions au titre de l'année 2022, et notamment pour l'entretien du *fare pote'e* de Maeva, aménagé sur le modèle d'un éco-musée mettant en exergue l'aspect culturel ancestral, véritable patrimoine culturel et historique de la Polynésie, prisé par les touristes.

Ces 3 organismes ont pour objectif commun le développement et la promotion du tourisme en Polynésie française.



- MEF -

Système d'alerte sanitaire en Polynésie française

Schéma général d'organisation pour la réception et la gestion des alertes sanitaires entre les différents ministères et services impliqués

Dans un souci de protection de la population et afin de permettre une réactivité optimale des services administratifs face aux alertes sanitaires nationales et internationales, une circulaire relative à la gestion des alertes sanitaires en Polynésie française a été adoptée. Elle précise le circuit des alertes et le traitement de l'information par les différents services du Pays des secteurs concernés que sont, entre autres, la Direction de la santé, la Direction de la biosécurité (DBS), la Direction générale des affaires économiques (DGAE) et l'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS).

Les récentes alertes sanitaires mondiales sur les pizzas surgelées, les chocolats de Pâques ou encore le fromage de chèvre ont permis de tester avec succès ce système de gestion des alertes. De par l'action de prévention rapide et de retrait contrôlé par le Pays, les produits ont pu être ciblés et retirés avant l'apparition de contamination dans la population polynésienne. Les campagnes d'affichages et d'informations sur les réseaux font aussi partie de ce plan d'action relatif aux alertes sanitaires.

Cette circulaire propose aussi un outil de visualisation rapide de l'ensemble du système de gestion des alertes depuis la réception d'une alerte via les sources officielles internationales jusqu'à la communication au sein du gouvernement des actions réalisées et de la potentielle levée de l'alerte.

- MCE -

Formations générales aux artisans de la Polynésie française

Dans la continuité de la volonté de professionnalisation du secteur de l'artisanat traditionnel, le service de l'artisanat traditionnel propose, sous l'égide du ministère de la Culture en charge de l'Artisanat, des formations générales aux artisans de la Polynésie française.

Les métiers de l'artisanat traditionnel sont exercés par des personnes talentueuses, qui disposent à la fois d'un savoir-faire ancestral et d'une expertise technique, grâce auxquels ils apportent une identité unique aux objets qu'ils créent. Ils constituent également une véritable richesse de notre pays en contribuant à construire son identité culturelle, et en permettant aux visiteurs de repartir avec des objets qui incarnent un artisanat traditionnel rare et précieux.

Cependant, le métier d'artisan traditionnel est bien souvent solitaire et exige de multiples autres compétences allant de la comptabilité à la communication, en passant par les

techniques de vente, quelques notions d'anglais, la livraison des produits, l'organisation d'événements ou la gestion de stands.

Fort de ce constat, le service propose des formations générales brèves, accessibles, et centrées sur des thématiques essentielles à l'activité artisanale traditionnelle. Trois sociétés spécialisées assureront ces formations selon 3 axes :

- **Comptabilité gestion (3h)** : Déterminer un prix ; Faire un devis / une facture ; Anticiper et maîtriser son activité ; Le livre des recettes et dépenses.
- **Techniques de vente (3h)** : Les bases (accueil et attitude) ; Les étapes de la vente ; La mise en valeur des produits ; Se démarquer.
- **Communication (3h)** : Les bases de la photographie ; Prise en main rapide de Canva ; Créer une page Facebook pro ; Communiquer sur les réseaux sociaux avec des visuels adaptés.

Afin de faciliter au maximum la présence des artisans, les formations se dérouleront pendant les salons à venir, sur place ou à proximité. Elles sont proposées en priorité aux exposants, dans l'idée qu'elles bénéficient notamment aux artisans des archipels qu'il serait difficile de réunir autrement. En effet, les salons en question sont ceux des Australes, des Tuamotu, et des Marquises, ainsi que le Te Noera, qui accueille des exposants de toute la Polynésie.

Les inscriptions se feront auprès des organisateurs des salons directement, avec 6 à 10 participants au maximum par session. Si une formation n'est pas complète, le service de l'artisanat lancera un recrutement complémentaire via les réseaux sociaux pour ouvrir l'accès à ces formations aux artisans de Tahiti et Moorea.

Au total, 120 artisans traditionnels pourront accéder à ces formations entre octobre et décembre. Chaque participant recevra une attestation de formation.

Problématique des dispositifs de concentration de poissons dérivants en Polynésie française

Les dispositifs de concentration de poissons dérivants (DCPd) constituent un fléau pour la santé de nos océans. En effet, ces radeaux flottants se composent d'un ensemble d'équipements (matières synthétiques des radeaux, cartes électroniques, piles, batteries, bouées satellites) qui, une fois laissés à la dérive et donc à l'abandon, sont une source de pollution considérable pour l'environnement marin et terrestre de notre Pays.

Ces DCPd sont souvent utilisés par les pêcheries thonières à la senne afin de faciliter et d'accroître les captures via leur capacité à agréger les bancs de thonidés. Plus de 30 000 DCPd dans la zone tropicale du Pacifique Occidental et Central, et plus de 20 000 DCPd dans le Pacifique Est sont déployés.

Face à ces constats, la Direction des ressources marines (DRM) de Polynésie française a lancé plusieurs programmes d'études des DCPd et de leurs impacts afin de porter les résultats dans les instances internationales et militer pour une meilleure gestion de ces dispositifs.

Il s'agit notamment des programmes :

- De recherche en partenariat avec l'Université de Polynésie française (UPF) et l'Institut de Recherche pour le Développement, conduit depuis 2019, pour modéliser et comprendre le comportement de dérive des DCPd ;
- Pilote, lancé en 2021, pour le recensement, la collecte et le traitement des DCPd échoués sur 9 îles des Tuamotu (Fakarava, Raraka, Rangiroa, Tikehau, Hao, Amanu, Reao, Raroia et Tureia), en s'appuyant sur son prestataire, la société Tahitienne de Secteurs Publics (TSP) et avec le concours des communes et des habitants de ces îles. Ce programme a permis d'évaluer la densité d'échouage. Près de 70% de ces bouées ont déjà été traitées, soit dans les filières de traitement adéquates, soit en réutilisant certains composants des bouées (panneaux solaires, batteries etc.) afin de confectionner des éclairages ou chargeurs solaires dans le cadre de « recycleries » organisées en partenariat avec l'association polynésienne Tia'i Fenua / nana sac plastique ;
- De collaboration avec la Communauté du Pacifique (CPS) pour la mise en réseau des programmes sur le recensement des DCPd échoués et l'étude de leurs impacts.

Cette collaboration à grande échelle, au travers du Fonds Pacifique, a permis en 2022 de publier et faire remonter au comité scientifique de la WCPFC un état des lieux en quantifiant les échouages et en identifiant l'origine des DCPd échoués.

La Polynésie française a également porté la problématique des DCPd au plus haut niveau international ces derniers mois au One Ocean Summit à Brest ou encore à la Conférence des Nations-Unies sur les Océans de Lisbonne, notamment en militant pour une "*Fad free belt*", une zone tampon dans les eaux internationales bordant la Polynésie française, où les senneurs auraient l'obligation de récupérer leurs DCPd avant qu'ils ne rentrent dans la ZEE Polynésienne.

Cette problématique doit continuer d'être portée avec ambition par la Polynésie française dans les instances internationales, afin que des mesures de gestion soient prises pour empêcher tout échouage de DCPd sur nos côtes à l'avenir, pour que les responsables de ces pollutions soient placés devant leurs responsabilités et qu'ils soient tenus d'assurer la récupération de leurs DCPd. A ce titre, la Polynésie a l'opportunité et la légitimité nécessaire pour être le moteur auprès des autres Etats et territoires membres de la WCPFC et de l'IATTC, mais aussi auprès d'autres instances internationales afin de proposer, lors de leurs prochaines réunions plénières, des résolutions contraignantes sur l'usage et le devenir des DCPd, avec l'appui des autres pays et territoires du Pacifique qui subissent ces échouages. Cette position forte de la Polynésie française contribuerait aux ambitions du Pays de se positionner comme un leader de la bonne gestion des ressources marines dans le Pacifique.

Ouverture du nouveau site internet de la Direction de la culture et du patrimoine

Le ministère de la Culture, de l'Environnement et des Ressources marines en charge de l'Artisanat, vous annonce l'ouverture du nouveau site internet de la Direction de la culture et du patrimoine : <https://www.service-public.pf/dcp/>



Conçu pour vulgariser l'ensemble des données recueillies auprès des communautés locales sur l'ensemble de la Polynésie, ce site met en évidence l'ensemble des travaux accomplis sur le terrain dans le cadre des missions dévolues à la Direction de la culture et du patrimoine, en matière de préservation, de protection et de valorisation du patrimoine culturel, archéologique, historique, artistique et légendaire de notre Fenua qu'il soit matériel ou immatériel.

On y retrouve par exemple :

- Les données qui ont permis le classement au patrimoine mondial du paysage culturel Taputapuatea ;
- Celles de la candidature des îles Marquises ;
- Les différents dispositifs de soutien et d'aides dans les domaines culturel, littéraire ou artistique ;
- Des photographies ainsi que des documents téléchargeables et des vidéos.

Un lien permet également d'accéder au portail dédié aux biens inscrits ou à inscrire au patrimoine mondial de l'UNESCO, portail qui fut présenté au public récemment.

Des évolutions sont d'ores et déjà envisagées avec une déclinaison linguistique en langues polynésiennes et anglaise, des contenus dématérialisés à l'instar des visites virtuelles, des fiches pédagogiques, livrets d'activités et légendaires à destination des scolaires et d'un public plus large.

- MEA -

Subventions aux établissements scolaires

Sur proposition de la ministre de l'Éducation, le Conseil des ministres a adopté l'octroi de subventions pour un montant total de **71 780 000 Fcfp**. Il a ainsi été décidé d'octroyer les subventions comme suit :

Etablissements scolaires	Intitulés	Subventions
Collège de Mahina	Installation d'une centrale solaire photovoltaïque	16 200 000 Fcfp
Lycée professionnel de Faa'a		27 200 000 Fcfp
Lycée professionnel de Mahina		27 200 000 Fcfp
Lycée professionnel d'Uturoa – Raiatea	Financement des frais de fonctionnement du dispositif mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)	1 180 000 Fcfp
TOTAL		71 780 000 Fcfp



- MSP -

Subvention en faveur de l'Institut du cancer de Polynésie française

Sur proposition du ministre de la Santé, le Conseil des ministres a adopté l'octroi d'une subvention, d'un montant total de **37 millions Fcfp**, en faveur de l'Institut du cancer de Polynésie française (ICPF) pour financer :

- La mise en place d'une campagne sur les facteurs de risque et interventions programmées dans les structures scolaires, les mairies et les entreprises ;
- La réalisation et diffusion d'une série de vidéos dédiée à la prévention des cancers sur les chaînes locales ainsi que sur les réseaux sociaux ;
- La réalisation et diffusion de vidéos de témoignages pour la campagne du temps « *Te Tau/Te Taime, le cancer ne t'attend pas* » ;
- La réalisation et diffusion de campagne de prévention et de dépistage du mélanome avec organisation de journées de dépistage sur Tahiti et ses îles.

- MTS -

Journée internationale des personnes âgées - Edition 2022

En Polynésie française, la part des personnes âgées (matahiapo) de 60 ans ou plus augmente considérablement. En 2017, elle représentait 12% de la population contre 9% en 2007, soit 34 100 personnes en 2017, contre 22 700 personnes en 2007 et 9 800 en 1988. Aujourd'hui, plus d'un tiers des matahiapo vivent en cohabitation dans une famille élargie. Cependant, ce modèle laisse progressivement la place à des ménages plus petits : le nombre de personnes âgées vivant seules ou avec enfants a augmenté de 60% en 10 ans, représentant ainsi 9 seniors sur 10 résidant dans des maisons individuelles. Par ailleurs, le taux d'activité décroît rapidement après 50 ans, au moment du départ de la pré-retraite ou en retraite, diminuant sensiblement leur inclusion dans la société.

Dans cette perspective, la célébration de la journée internationale des personnes âgées est organisée en vue de lutter contre l'isolement des matahiapo et de favoriser la rencontre avec d'autres personnes de leur tranche d'âge par le biais de diverses activités de partage et de loisirs.

Pour cette édition 2022, la Journée des matahiapo se tiendra le samedi 1^{er} octobre 2022 de manière simultanée à Tahiti et dans les îles, afin que le plus grand nombre de personnes puissent y participer.

Le programme proposé est le suivant :

- À Tahiti, l'évènement se déroulera sous le chapiteau de la Présidence de 10h à 16h30, proposant plusieurs activités, telles que l'élection de Miss et Mister Matahiapo, des passages de danse aérienne, ainsi que l'organisation de tombolas ;
- La diffusion de cinématamua dans les îles (Huahine, Fakarava, Rangiroa, Nuku Hina, Rurutu, Bora Bora et Mangareva).



En vue d'informer le grand public de cet évènement, une campagne de communication est actuellement menée, laquelle comprend :

- Une diffusion de spots télévisés en langue tahitienne et française sur les ondes de Polynésie la Première et TNTV ;
- Une diffusion de messages radio sur les ondes de Polynésie la Première, NJR, Radio 1 et Tiare FM.

Cet évènement permettra également d'annoncer la sortie prochaine de la plateforme *ATAMAI* qui a pour vocation de lutter contre l'isolement des personnes âgées avec la possibilité de participer à différentes activités et de se faire de nouveaux amis.

Enfin, des prospectus seront remis à chaque matahiapo présent dans l'objectif d'une sensibilisation accrue en matière de droits et d'accompagnement proposé par la Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE), tels que les dispositifs « aidants *Feti'i* » ou encore celui des « accueillants familiaux ».

Subvention en faveur de la Fédération *Te Niu o te huma*

Le nombre d'attributions de reconnaissance travailleur handicapé (RTH) ne cesse d'augmenter de 2014 à 2019, passant de 830 RTH en 2014 à 7339 RTH en 2019, dont 4561 personnes en âge de travailler et recensées à la COTOREP.

Dans la perspective de soutenir l'inclusion professionnelle de ces derniers, et sur proposition du ministère du Travail, des Solidarités et de la Formation, en charge de la condition féminine, de la famille et des personnes non autonomes, le Conseil des ministres a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant total de **9 956 564 Fcfp**, à la Fédération *Te Niu o te huma* pour le financement des actions de formation en faveur des travailleurs reconnus handicapés pour l'année 2022.

Fort de ce constat, ce programme comprend plusieurs formations, lesquelles sont :

- Femme de chambre et agent des services hospitaliers ;
- Compétences administratives ;
- Technique et espace vert ;
- Métier de la vente ;
- Métier de la cuisine ;
- Massage et bien-être.

- MJP -

Subventions en faveur des associations sportives

Sur proposition du ministre de la Jeunesse et de la Prévention contre la délinquance, en charge des Sports, le Conseil des ministres a adopté l'octroi de subventions de fonctionnement d'un montant total de **18 197 490 Fcfp**, soit 12 dossiers, en faveur :



ACTIVITES GENERALES	
Association sportive	Subvention
Comité des Sports et de Jeunesse de Ua Pou	2 400 000 Fcfp
Union sport scolaire polynésien	2 000 000 Fcfp
Rugby Club de Pirae	1 250 000 Fcfp
Tennis Club de Raiatea	1 000 000 Fcfp
Cercle des nageurs de Polynésie	1 900 000 Fcfp
Ligue marquisienne de football	3 000 000 Fcfp
Comité football, futsal, beach soccer de Tubuai	1 100 000 Fcfp
TOTAL	12 650 000 Fcfp
ACTIONS PARTICULIERES	
Association sportive	Subvention
Tahiti iti Surf Club	1 500 000 Fcfp
Vsop Mozteam	1 500 000 Fcfp
District Rahiti Volley-ball	200 000 Fcfp
TOTAL	3 200 000 Fcfp
EN INVESTISSEMENT	
Association sportive et de jeunesse	Subvention
MEJ Marquises	2 000 000 Fcfp
Sport adapté et Handisport Havaiki de Raiatea	347 490 Fcfp
TOTAL	2 347 490 Fcfp

SERVICE DE LA COMMUNICATION
